



**Cfdt SF3C**  
**Antenne Val d'Oise**  
8 Rue Du Cloître BP 28337  
95804 CERGY PONTOISE CEDEX  
**Tél.** 01 34 41 26 85 **Fax.** 01 30 17 28 33  
Courriel : cfdtlaposte95@orange.fr

## **Vigny PDC :**

La CFDT revendique, depuis le début de la réorganisation imposée aux agents du bureau de Vigny, de véritables contreparties au projet de la Poste.

Nous avons été reçus en bilatérales et en plénières pour faire valoir vos droits et revendiquer ces contreparties. Lors de la réunion plénière CFTC, CGT et SUD n'étaient pas représentés.

Le CTP validant la réorganisation de Vigny PDC s'est tenu, le 19 avril 2011 à la DOTC.

La CFDT a dénoncé cette réorganisation en votant contre. En effet, la DOTC, en allongeant les quartiers de distribution et en anticipant les baisses de trafic aggrave encore la pénibilité et prend le risque d'une explosion des risques de maladie et d'inaptitude.

### **Ce que la CFDT a demandé et ce que La Poste a accepté dans le cadre des négociations :**

- **Des heures supplémentaires pour l'apprentissage du CHM et pour la façadisation des casiers par les agents.** Nous avons demandé 30 min par jour pendant 3 mois. La Poste a accepté de compenser : 30 min pendant 3 semaines pour l'apprentissage des CHM et 3h de RC pour la façadisation par les agents.
- **Report de la mise en place de la partageable, et neutralisation du nombre de jours de sécabilité.** Nous avons obtenu plus de 3 semaines de report soit une mise en place de la sécabilité le 20 juin pour un démarrage de la réorganisation le 17 mai 2011. La Poste vous transmettra le nombre de jours de partageable par trimestre par équipe, en tenant compte des jours non partageables suite à ce report.
- **Reconnaissance du travail du volant hors périmètre.** Nous avons demandé que soient programmés ces repos de cycle et l'attribution de la prime qualité au prorata des temps effectués sur les équipes. La Poste a accepté.
- **Remise des fiches de restitution des QL et partie sécable suite à la réorganisation.** La Poste vous remettra ces fiches dans les 5 semaines qui suivent la mise en place de la réorganisation.
- **Un effort sur la structure fonctionnelle de la plaque en permettant des promotions en 1.3 supplémentaires.** Une promotion facteur référent en 1.3 va être réalisée sur la plaque Magny/Vigny.
- **Nous avons revendiqué une prime de 300 Euros par personne.** Sans annoncer de somme, La Poste s'est engagé, dans le respect de l'équité, à étudier la possibilité de verser le complément des 100 Euros perçu préalablement, suite aux négociations CFDT.
- **Nous avons également revendiqué le rattachement de Vigny au site d'Osny afin que vous puissiez bénéficier de l'indemnité de résidence.** Impossible dans l'immédiat, puisque Vigny est rattaché à Magny. La demande sera cependant transmise au siège.

**Au final, chacun a du prendre ses responsabilités et s'engager ou non pour l'accord local.**

**A votre demande, la CFDT a signé l'accord pour 20 mois permettant la mise en place des jours de repos.**